COMITÉ DIRECTEUR

PV n°2 du 14 octobre 2026

Membres : **Gérard GONZALEZ, Philippe TEILLOT, Raymond MIQUEL, Michel BANES, Mohamed ACHAARAOUI (visio), Céline WAIRY (visio), Stéphanie TAPIE, (visio) Karim TOURECHE (visio).**

Absents excusés : Hélène BOURDON, Michel CHARRENCON, Bruno SIMOES DE SOUSA, Charlène LAUR,

Ordre du jour :

- Compte rendu du président ; Carburants ; Modification statuts électorales des districts au vote AG FFF ; Versement ANS ; Terrain PAYRAT ;
Annexe 5 : modifications. Compte rendu du 6 et 7 oct. avec la FFF en Aquitaine.
Réflexion sur la présentation de 3 personnes pour le CD.

Point sécurité du Président Délégué, championnats jeunes.

Commissions

- Délégué
- Juridiques
- Arbitres
- Terrain et Eclairage

- Questions diverses

Cet ordre du jour pourra être modifié à la demande du Président suivant l'actualité.

Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue à ce premier comité de la saison 2026-2027.

Validation PV N°1 et CDA Validation des élus(es) présents (es)

Je souhaite tout d'abord vous présenter un état des lieux des principaux dossiers qui vont marquer cette saison. Je commencerai par un compte rendu de la réunion territoriale qui s'est tenue à Bordeaux les 6 et 7 octobre derniers. J'y ai participé aux côtés du secrétaire général ainsi que de nos services administratifs et comptables. Cette réunion réunit chaque année les Ligues de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie avec les représentants de la Fédération Française de Football. Étaient présents notamment Philippe Diallo, président de la FFF, le président de la Ligue du Football Amateur, les services juridiques de la Fédération ainsi que l'Agence Nationale du Sport. Plusieurs sujets importants y ont été abordés.

1. L'aide au carburant

Philippe Diallo a annoncé le déblocage d'une enveloppe de **1,5 million d'euros** destinée à accompagner les clubs amateurs face à l'augmentation des coûts de déplacement. Les modalités de répartition ont été examinées lors du Comité Exécutif du 14 octobre. Nous attendons désormais les éléments définitifs permettant d'engager la distribution de cette aide. Je peux déjà vous préciser que les **Districts auront la responsabilité de gérer cette répartition auprès des clubs**.

2. L'avenir du football professionnel

Un deuxième sujet majeur concernait l'évolution de la gouvernance du football professionnel. Philippe Diallo a confirmé la disparition de l'organisation actuelle de la Ligue de Football Professionnel et la mise en place d'une nouvelle structure sous l'autorité de la Fédération.

Cette évolution se déroulera en trois étapes avec trois Assemblées Générales Extraordinaires prévues à Paris : Début décembre, autour du 8 décembre ; Le 12 décembre ; Le 7 janvier. Ces échéances permettront de finaliser la nouvelle organisation institutionnelle du football français.

3. La répartition des droits de vote

Autre point important : l'évolution de la gouvernance fédérale et de la répartition des votes. Le principe retenu vise à renforcer la place du football amateur, notamment celle des Districts, au sein des instances décisionnelles. Cette nouvelle répartition accordera davantage de poids aux territoires dans les décisions stratégiques du football français, tout en réduisant celui des clubs professionnels. C'est une évolution importante pour la représentation du football amateur et pour la prise en compte des réalités de terrain.

Information personnelle

Je souhaite également vous informer que depuis le 1er juillet, je siège au Bureau Directeur de la Ligue au titre des Districts de Haute-Garonne et du Lot. Par ailleurs, les présidentes et présidents de District d'Occitanie m'ont confié la mission de rapporteur. À ce titre, je suis chargé de recueillir, coordonner et transmettre les propositions et interrogations des Districts au Bureau Directeur de la Ligue. Je vous informe également que le prochain Conseil de Ligue se tiendra à Carcassonne le 7 novembre.

Cabinet comptable ALBOUY

Le cabinet comptable ALBOUY était présent le 8 septembre 2026 afin de procéder à l'examen et au traitement des comptes arrêtés au 30 juin 2026.

Par ailleurs, il a été indiqué que la Ligue procédera à la régularisation des sommes dues à notre institution aux alentours du 17 octobre 2026. Enfin, la préparation du budget prévisionnel 2026-2027 sera engagée au cours du mois de novembre, une fois l'ensemble des éléments financiers consolidés.

Décision du Comité Directeur concernant le terrain du PEYRAT 09600

Il est rappelé que ce terrain ne reçoit plus de rencontres de football à 11 depuis 2023. Malgré une validation récente de son utilisation par la Ligue pour une rencontre de Coupe de France et refuse de jouer, par les officiels le jour de la rencontre, plusieurs éléments majeurs de sécurité et de conformité soulèvent aujourd'hui des interrogations. En particulier, aucun contrôle récent des vestiaires et des installations annexes n'a été effectué. Dès lors, les conditions permettant de garantir la sécurité des joueurs, des officiels et du public ne peuvent être considérées comme établies. En conséquence, en ma qualité de Président du District de l'Ariège de Football, je demande au Comité Directeur de valider la position suivante À ce jour, le terrain Jean Coste commune Le PEYRAT 09600 représente un réel danger pour la pratique du football et pour la sécurité des joueurs, officiels et utilisateurs de cette installation. Les vestiaires présentent également des insuffisances importantes qui ne permettent pas d'accueillir les équipes dans des conditions satisfaisantes et conformes aux exigences de notre discipline. Je rappelle que depuis 2023, à la suite de la disparition du club AS Plantaurel utilisateur de cette installation, ce terrain avait été mis à l'arrêt définitif. Les photographies dont nous disposons démontrent clairement l'absence d'entretien régulier de l'aire de jeu et de ses abords, entraînant une dégradation significative des conditions de pratique et de sécurité. Mesdames et Messieurs les élus, au regard de ces éléments, je vous demande de prendre une position claire en interdisant la pratique du football en compétition officielle sur cette installation, et ce jusqu'à ce que la municipalité réalise les travaux nécessaires permettant de remettre le terrain et ses équipements dans un état conforme aux exigences de sécurité et d'accueil imposées pour la pratique du football. Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette décision, motivée par le principe de précaution et par l'obligation de garantir la sécurité de l'ensemble des acteurs du football.

Date de la prochaine Assemblée Générale : Mercredi 16 décembre 2026

Le président délégué en charge de la sécurité fait un point sur les fiches navettes et la sécurité.

Il rappelle qu'une réunion devait initialement se tenir avec les services de renseignement. Toutefois, à la suite des événements survenus lors des manifestations étudiantes, cette rencontre a été reportée à une date ultérieure. A ce jour, il est précisé que toute fiche navette sera désormais établie à l'issue d'un échange préalable lorsqu'un événement le nécessitera. Aucune fiche ne sera rédigée en amont des rencontres, y compris lorsque la présence de caméras ou d'un dispositif médiatique est annoncée. Cette procédure vise à s'adapter à l'évaluation réelle des besoins de sécurité de chaque rencontre.

Le Président délégué en charge de la Commission Technique Jeunes fait un point sur les travaux de la commission.

Gestion des championnats jeunes U15, U17 Départemental et U18 Territoire

Les championnats des catégories U15 Départemental, U17 Départemental et U18 Territoire sont désormais gérés par le District de l'Ariège**.** Par ailleurs, concernant les aspects disciplinaires, la responsabilité de l'instruction et du traitement des dossiers relatifs à ces trois catégories relève également du District de l'Ariège**,** qui assure l'ensemble du suivi réglementaire et disciplinaire des compétitions concernées.

Educateur :

Afin de mettre les dispositifs en conformité. À ce titre, il est précisé que le terme « certification » doit être supprimé des documents concernés. Concernant les équipes seniors, comme pour l'ensemble des autres catégories, l'éducateur désigné, dûment inscrit et titulaire du diplôme requis, est le seul habilité à assurer l'encadrement et la gestion de l'équipe dont il a la responsabilité. Il est rappelé que cet éducateur doit obligatoirement figurer sur la feuille de match. En conséquence, aucun autre dirigeant ou membre de l'encadrement ne peut se substituer à lui pour exercer les fonctions de management et de gestion de l'équipe pendant la rencontre.

Football Enfants U7/ U9 / U10 à U13 :

Pour information, les inscriptions seront closes au 1er novembre, conformément aux règlements en vigueur. Il est rappelé que chaque équipe engagée sur un plateau doit obligatoirement être accompagnée d'une personne titulaire du CFI correspondant à la catégorie concernée. À défaut, l'équipe ne pourra plus être encadrée ni coachée, selon le même principe que celui appliqué aux équipes seniors. Une dérogation pourra toutefois être accordée lorsque l'éducateur est engagé dans un parcours de formation ou en cas d'absence dûment justifiée (2). Concernant la participation aux plateaux, il est proposé de renforcer le cadre réglementaire. Ainsi, après **quatre absences** non justifiées, un rappel sera adressé au club concerné. En cas de quatre absences, l'équipe sera déclarée en forfait général**.** Avec amende (Annexe 5) Cette situation entraînera également des conséquences sur la couverture du club, notamment pour les équipes seniors. Le Comité Directeur souligne la nécessité de fixer un cadre clair et cohérent pour l'ensemble des clubs et valide cette décision**.**

U14 à U19

Un règlement relatif à la gestion des catégories U14 à U19 a été préparé. Ce texte s'inspire largement du règlement appliqué au niveau des territoires et est destiné à encadrer le fonctionnement de ces catégories sur notre district. Il est proposé au Comité Directeur de valider ce règlement pour une mise en application conformément aux dispositions prévues.

Décision : Le Comité Directeur valide à l'unanimité le règlement relatif à la gestion des catégories U14 à U19.

Organisation des finales des Coupes d'Ariège Jeunes

Concernant les finales des Coupes d'Ariège Jeunes, il convient d'anticiper dès à présent l'organisation de la fin de saison 2026-2027. La Journée Nationale des Débutants, regroupant les catégories U7 et U9, est programmée le samedi 5 juin 2027. Il sera également nécessaire de réfléchir à la programmation des finales des catégories U15, U17 ainsi que des compétitions féminines. Compte tenu du nombre limité de sites susceptibles d'accueillir un tel événement en Ariège, il pourrait être opportun d'étudier une organisation concentrée sur un même week-end. Les infrastructures de Pamiers ou de Foix pourraient notamment être envisagées afin d'accueillir à la fois les finales et la Journée Nationale des Débutants dans les meilleures conditions. Par ailleurs, il conviendra de fixer une date pour la remise des équipements en présence des partenaires, selon une formule similaire à celle mise en place avec succès la saison dernière. Enfin, dans un souci d'organisation et de valorisation de l'événement, l'idéal serait de programmer les demi-finales un lundi soir, en présence des équipes concernées.

Le CTDAP souhaite procéder à l'acquisition d'une caméra afin de filmer les interventions des éducateurs en formation. Cet outil permettrait ensuite de transmettre les séquences aux intéressés pour une analyse et un retour pédagogique individualisé. Le devis présenté s'élève à 888 € TTC.
Après échanges, le Comité Directeur décide de ne pas donner suite à cet achat dans l'immédiat. Il est demandé au CTDAP d'explorer des solutions de financement alternatives, notamment par la recherche d'un sponsor ou d'un partenaire susceptible de prendre en charge tout ou partie de cet investissement car on a déjà une VEO.

Section Sportive de Mirepoix – Intervention d'une psychologue

Dans le cadre de la Section Sportive de Mirepoix, il est proposé de mettre en place l'intervention d'une psychologue afin d'animer des ateliers auprès des élèves du collège et du lycée, section football. L'objectif de cette démarche est d'offrir un espace de parole permettant aux jeunes de travailler sur la confiance en soi, la prise de parole, l'affirmation de leurs positions et les relations avec les autres. Ces thématiques sont particulièrement importantes dans une période de construction personnelle, mais également dans un contexte où les exigences sportives et scolaires peuvent générer des pressions supplémentaires. L'intervention se déroulera sous la forme de deux ateliers d'une durée de 1h 30 chacun. Le coût est fixé à 225 € par intervention, soit un montant total de 450 €. Après échanges et discussion entre les élus, le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition et autorise la prise en charge financière correspondante.

Cahiers Vacances :

Une proposition de création d'un cahier de vacances à destination des joueurs de la catégorie U9 est présentée. Le coût est estimé à 7 € par joueur, soit un budget prévisionnel de 2 058 € pour les 294 joueurs concernés (42 équipes x 7 joueurs).

Le financement est alloué par les conventions d'objectifs et complété par du partenariat. Une société spécialisée prendrait en charge la conception et l'impression du cahier, avec la possibilité d'intégrer et de valoriser les partenaires du District au sein du document. La catégorie U9 a été retenue car les enfants plus jeunes ne disposent pas toujours de l'autonomie nécessaire en lecture pour tirer pleinement profit de cet outil.

Après échanges, le Comité Directeur valide cette proposition à l'unanimité.

CTDAP :

Je vous transmets le devis relatif à la réalisation d'une vidéo dans le cadre de l'opération « Tous au Foot », journée dédiée au handicap qui se déroulera le samedi 17 octobre 2026 à Saint-Jean-du-Falga. Deux propositions nous sont soumises. Je vous propose de retenir l'une d'entre elles, l'objectif étant de mettre en valeur cette action éducative emblématique du District, de promouvoir l'inclusion par le sport et de valoriser l'ensemble de nos partenaires institutionnels et privés qui nous accompagnent. La prestation comprend la réalisation d'une vidéo d'une durée d'environ 1 minute 30, pour un montant de 450 € HT et 3 minutes à 600 € HT. Notre technicien étant fortement mobilisé sur l'organisation et l'encadrement de cette journée, le recours à un prestataire extérieur permettra de garantir des images de qualité tout en assurant une couverture complète de l'événement. Cette vidéo constituera également un support de communication utile pour valoriser nos actions auprès des clubs, des collectivités et de nos partenaires. Un débat s'engage sur cette proposition et devis. Les élus (es) rejettent cette demande. Le Comité directeur ne valide pas

Emploi civique :

La mise en place d'un jeune en service civique est proposée. Ses missions porteront notamment sur la communication du District, le suivi administratif, l'animation d'ateliers éducatifs ainsi que les interventions en milieu scolaire et toute autre action entrant dans le cadre de son engagement. Il est également envisagé de mutualiser cet emploi avec le Comité Olympique Départemental. La durée de la mission est fixée à 10 mois. Le coût restant à la charge du District s'élève à 114 € par mois.

Après présentation du projet et échanges entre les élus, le Comité Directeur émet un avis favorable à l'unanimité pour la mise en place de ce service civique.

Décoration du District

Depuis plusieurs mois, nous avons sollicité la société Unicom de FOIX, qui a procédé à l'actualisation de nos différents supports visuels (banderoles, kakemonos, etc.). Actuellement, un projet de fresque est en cours de réalisation dans la salle de réunion. Celle-ci représentera un terrain de football à 11 accompagné d'un slogan et des 11 valeurs que nous souhaitons mettre en avant. À droite de cette fresque, et à gauche du logo du District, seront intégrés les espaces dédiés à nos partenaires : partenaires institutionnels, partenaires sociaux, éducatifs et sportifs. Le projet est actuellement en phase de finalisation. Le devis concernant la fresque a été réceptionné et nous sommes dans l'attente des nouvelles propositions graphiques. Dès leur réception, celles-ci seront transmises aux élus afin qu'ils puissent en prendre connaissance et formuler leurs observations. Après échanges, le Comité Directeur valide la poursuite de ce projet de décoration et de valorisation de l'identité du District.

Relations avec les salariés

Le CTDAP demande que le Président et la Trésorière Générale renforcent les temps d'échange avec les salariés, en organisant entre quatre et cinq rencontres par an. Ces réunions pourront être programmées avant ou pendant les vacances, en fonction des disponibilités de chacun. Le Président se déclare favorable à cette proposition, considérant qu'elle permettra d'améliorer la communication, le suivi des dossiers et la coordination entre les élus et les salariés. Cette orientation recueille un avis positif

Modification de l'Annexe 5

Depuis plusieurs jours, nous travaillons sur la modification de l'Annexe 5 afin de la mettre en conformité avec les dispositions de la Ligue de Football d'Occitanie. Cette mise à jour entraîne plusieurs évolutions importantes, notamment en ce qui concerne les procédures administratives, les notifications applicables ainsi que le barème des amendes. Ces changements vous sont présentés aujourd'hui pour information et validation. Après validation définitive, l'ensemble des nouvelles dispositions sera communiqué aux clubs. La nouvelle Annexe 5 entrera en vigueur à compter de la reprise des championnats en janvier. Après présentation et échanges, le Comité Directeur valide à l'unanimité cette modification de l'Annexe 5.

Président : En début de mandature, notre comité directeur était composé de 15 élus. Depuis, trois personnes ont quitté leurs fonctions et nous sommes aujourd'hui 12. Afin de renforcer notre équipe et de poursuivre sereinement notre travail, deux personnes ont accepté de nous rejoindre. Je les remercie pour leur engagement. Il nous manque encore une personne afin de compléter notre effectif. Dans le respect de nos équilibres et de nos engagements, je souhaiterais qu'il s'agisse d'une femme. Mesdames, je vous invite donc à nous aider à identifier une volontaire prête à s'investir au service du District et de ses clubs. Ces trois candidatures seront présentées pour validation lors de l'Assemblée Générale d'hiver. Après leur élection, ces nouveaux membres participeront pleinement à la vie du District et aux travaux du Comité Directeur. Je

compte sur chacun d'entre vous pour nous accompagner dans cette démarche de renforcement de notre gouvernance et de notre action au service du football ariégeois.

Commission des délégués

Comme vous le savez, Patrick Courtieu a pris la responsabilité de la Commission des délégués. À la suite de plusieurs échanges et notamment de la situation d'un délégué qui s'estimait lésé dans les désignations qui lui étaient attribuées, un courrier lui a été adressé afin de lui rappeler que la gestion des désignations relève de la compétence du responsable de la commission et que Patrick Courtieu bénéficie de toute la confiance du Comité Directeur dans l'exercice de ses missions. Dans un souci d'amélioration continue et d'accompagnement des délégués, Patrick Courtieu mettra également en place un dispositif d'observation des délégués. Des observateurs seront désignés afin d'évaluer les missions réalisées sur les rencontres. Cette démarche s'appuiera sur un cahier des charges précis et harmonisé, permettant d'apporter un regard objectif, de valoriser les bonnes pratiques et d'accompagner les délégués dans leur progression.

Commission des Terrains et Installations

Comme vous le savez, le président de cette commission a souhaité prendre du recul et a, de ce fait, démissionné de ses fonctions. Aujourd'hui, au regard de l'importance des missions liées à l'évaluation et au contrôle des terrains et des installations sportives, en lien avec les exigences réglementaires de la Ligue, il est nécessaire d'assurer la continuité du travail de cette commission. Je vous demande donc de bien vouloir réfléchir à une personne susceptible de prendre la responsabilité de cette commission. Cette fonction est essentielle pour accompagner les clubs, suivre les dossiers d'homologation et veiller à la conformité des installations de notre territoire. Je vous remercie de me faire part de vos propositions dans les meilleurs délais afin que nous puissions garantir le bon fonctionnement de cette commission.

Commission de discipline

Le Président de la Commission de discipline indique que de nombreux incidents disciplinaires ont été constatés ces dernières semaines, notamment dans les catégories jeunes U17 Départemental et U18 Territoire. Pour rappel, le District de l'Ariège assure la gestion de trois compétitions territoriales de jeunes : les U15, les U17 Départemental et les U18 Territoire. Le Président de la commission souhaite également revenir sur l'utilisation des images vidéo dans le cadre des procédures disciplinaires, en particulier celles issues du dispositif VEO. Aujourd'hui, plusieurs clubs utilisent ce matériel lors des rencontres et les images enregistrées peuvent être exploitées par la Commission de discipline, sous réserve du respect des dispositions réglementaires relatives à la captation, à l'utilisation et à la conservation des images. Il rappelle par ailleurs que certaines rencontres peuvent être filmées au moyen de caméras embarquées par les arbitres dans le cadre de dispositifs autorisés ou d'expérimentations validées par les instances compétentes. Enfin, le Président attire l'attention des clubs sur le fait que l'utilisation d'un dispositif VEO lors d'une rencontre

doit obligatoirement faire l'objet d'une information préalable des officiels de la rencontre ainsi que du club visiteur. Cette démarche vise à garantir la transparence du dispositif, le respect du droit à l'image et la conformité aux obligations réglementaires en vigueur.

Commission d'appel

Le Président de la commission fait un point sur l'activité depuis le début de la saison. À ce jour, deux dossiers ont été enregistrés, dont un seul constitue véritablement un appel recevable, le second ne répondant pas aux conditions réglementaires requises et ne pouvant donc être considéré comme un appel conforme.

Face aux besoins de fonctionnement de la commission et afin de garantir un traitement efficace des dossiers, le Président souhaite renforcer son équipe par l'intégration d'un bénévole supplémentaire. Un appel à candidatures est donc lancé auprès des membres intéressés souhaitant s'investir dans les travaux de la commission.

Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA)

Le Président fait le point sur les activités de la commission. Trois séances de rattrapage ont été organisées depuis le début de la saison afin de permettre aux arbitres concernés de se mettre à jour. Il souligne également les difficultés rencontrées dans les désignations, en raison d'un nombre important d'indisponibilités et de blessures constatées au cours du mois de septembre. Par ailleurs, la Formation Initiale en Arbitrage (FIA), initialement programmée en septembre, a été reportée au mois de janvier. Cette décision fait à la suite des conditions fixées par la Ligue et l'IR2F, qui imposaient un minimum de huit candidats inscrits pour l'ouverture de la session. À la date prévue de la formation, seuls quatre candidats étaient recensés sur le territoire, ne permettant pas de maintenir cette FIA dans des conditions conformes aux exigences réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'ensemble des membres pour leur présence, leur participation aux échanges et le travail accompli. La séance est levée.

Fin à 23H

Raymond MIQUEL	**Gerard GONZALEZ**
Secrétaire Général	***Président***



